

## Les gabegies du privé

Faillites, plans sociaux : la crise a bon dos

Laurence Dequay, *Marianne*, 30 Novembre 2013

Entreprises essorées comme des Kleenex puis abandonnées à la charité collective, ardoises fiscales et sociales astronomiques... Ce que les magistrats de la Cour des comptes ne vous révéleront jamais sur les gaspillages du secteur privé.

Chers actionnaires.... Au cours de l'année fiscale 2012-2013, le groupe a réalisé une bonne performance... Nos perspectives de long terme restent solides... Notre marge opérationnelle va s'améliorer pour atteindre environ 8 % dans les deux à trois ans suivants. Je vous annonce donc une hausse de votre rémunération... Je vous remercie de votre confiance.» Patrick Kron, PDG d'Alstom.

Ami lecteur, vous sursautez. Alstom, n'est-ce pas ce fleuron tricolore qui vient d'annoncer 1 300 suppressions d'emplois en Europe ? Ce constructeur de TGV qui, faute de moyens, s'est mis en quête de partenaires dans les transports ? Vous avez mille fois raison. Six ans après le sauvetage de son entreprise par les pouvoirs publics, Patrick Kron a distribué récemment 32 % de ses 802 millions d'euros de bénéfices à ces détenteurs de titres, dont le groupe Bouygues et une flopée de banques. Une montagne d'argent qu'Alstom n'investira ni dans sa croissance, ni dans ses jobs. «En France, on préfère encore satisfaire les marchés et enrichir les actionnaires plutôt que les salariés, tonne Jean Auroux, l'ancien ministre du Travail de François Mitterrand. Remarquez, comme nombre de managers ne sont plus que des mercenaires désignés par les possesseurs de capitaux, cela n'a rien d'étonnant !»

### Sanofi oublie les vaccins

Nul doute : si les magistrats de la Cour des comptes se penchaient sur ces renvois d'ascenseur permanents et ces étrennes somptuaires - PSA avait provisionné 21 millions d'euros pour la retraite chapeau de son PDG Philippe Varin avant que celui-ci n'y renonce -, ils cisèleraient des formules aussi cinglantes que celles avec lesquelles ils épinglent les folies de nos élus. Mais voilà, les sages de la Rue Cambon n'ont pas leur mot à dire sur les entreprises privées. Marianne s'est donc plongé à leur place dans ces Meccano financiers qui asphyxient l'industrie française... Trente-deux pour cent de bénéfices distribués en pleine crise, qui dit mieux ? Sanofi, pardi, qui menace de sabrer 186 postes dans sa recherche en France d'ici à 2015. «Nous allons soigner nos actionnaires en relevant notre taux de distribution de 45 % en 2012 à 50 % en 2013», promettait dès février Jérôme Contamine, le directeur financier du labo. Inutile de demander à Christopher Viehbacher, le DG anglo-canadien, de mobiliser toutes ses ressources pour développer de nouveaux vaccins ou lutter contre les maladies parasitaires : Sanofi préfère miser sur Beautyfic, une boisson développée avec Coca-Cola (surnommée en interne «Beautyfric») et refiler un vieil antiseptique aux Japonaises désireuses de décolorer leurs poils. «Obnubilés par les 2 milliards d'euros promis à leurs actionnaires, nos dirigeants taillent dans la recherche-développement. Ils comptent sur les labos publics et les start-up de biotechnologies pour se procurer à moindres frais les médicaments de demain, s'indigne Thierry Bodin, coordinateur CGT à Sanofi. Nous avons dû nous battre pour leur arracher une relance des anti-infectieux.» Et pour cause. Devant un comité exécutif mondialisé, friand de délocalisations, même un président de conseil d'administration «patriote» et de gauche, comme Serge Weinberg, proche de Laurent Fabius, a du mal à faire avaliser des décisions privilégiant l'emploi ou l'investissement en France...

Que penser, enfin, de Vinci, cornaqué par Xavier Huillard ? L'an dernier, le patron du groupe de BTP a empoché plus de 2 millions d'euros rien qu'en exerçant ses stock-options. Un magot d'autant plus indécent que l'intéressé promeut dans le même temps, pour «inciter les gens à reprendre un emploi», la dégressivité des allocations chômage... Et celle des dividendes, alors ? «En 2012, nous avons restitué à nos actionnaires plus de 1,3 milliard d'euros», bichait récemment le directeur financier de Vinci, Christian Labeyrie. Qui ne s'inquiète nullement de dilapider ainsi la moitié des richesses de son entreprise ! Christophe de Margerie, l'émir de Total, n'est pas en reste : à Londres, où vient de migrer son imposant staff de communication financière, il interprète à sa façon le débat sur la «compétitivité», en promettant un éternel «retour compétitif vers l'actionnaire».

### 95 milliards "perdus"

C'est ainsi. Depuis des mois, on nous rebat les oreilles avec le coût prétendument excessif du travail dans l'Hexagone. En revanche, le «surcoût» du capital, qui anémie les entreprises, n'embrase guère les talk-shows de BFMTV. Selon les données de l'Insee, pourtant, les rentes que les PDG servent à leurs investisseurs sont devenues, en trente ans, deux fois plus importantes que l'argent qu'ils consacrent à l'amélioration de leur appareil productif. Comment chiffrer cette dérive, née d'une idéologie en vogue depuis les années 90 : la création de valeur pour l'actionnaire ? Cinq économistes - Laurent Cordonnier, Thomas Dallery, Vincent

Duwicquet, Jordan Melmiès et Franck Vandeveldé - ont relevé le gant. Au terme d'un solide travail, publié sous l'égide de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) administré par l'ensemble des syndicats français, ils estiment que les entreprises du secteur privé (à l'exception des banques) ont dépensé, en 2011, 94,7 milliards d'euros de trop pour financer le capital productif (locaux, machines...) dont elles ont besoin.

D'où vient ce «surcoût» ? Des charges financières payées aux banques et aux actionnaires sous forme d'intérêts ou de dividendes pour obtenir de leur part l'argent nécessaire à ces investissements. Cette «rente financière» se justifie en partie par le risque pris par les actionnaires, et par le coût de transformation de cette épargne liquide en prêts. Mais en partie seulement, car, lorsqu'on soustrait cette rétribution de la montagne d'intérêts et de dividendes nets distribués par les entreprises, on obtient, à en croire l'étude, un gaspillage sur une seule année de près de 100 milliards d'euros ! «Les auteurs ont fixé à 2 % d'intérêt réel la rémunération "légitime" des investisseurs, note Henri Sterdyniak, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. C'est sans doute un peu bas. Mais même en retenant le chiffre de 4 %, qui me semble plus juste, ce surcoût du capital représente encore près de 50 milliards d'euros.» «En pratique, cela veut dire que les actionnaires et les financiers imposent sur chaque projet d'investissement une ponction indue de l'ordre de 50 à 70 %», déplore Mohammed Oussedik, secrétaire confédéral de la CGT, qui réclame au gouvernement la création d'un indicateur permettant de mesurer précisément cette dîme.

Une prédation qui asphyxie littéralement les entreprises. Curieusement, Pierre Gattaz, le président du Medef, ne semble guère s'en émouvoir. Il est plus facile, il est vrai, d'exiger des ristournes fiscales de l'Etat et d'adresser des cartons jaunes au gouvernement que de contester le bien-fondé des taux délirants de profits exigés par les fonds de pension. Lesquels, histoire de boucler la boucle, s'attirent les bonnes grâces des patrons du CAC 40 en les gavant de stock-options... Conséquence ? Les multinationales se replient sur leurs business à fort taux de marge et délaissent ceux qui, sans générer de pertes, sont moins lucratifs. «Downsize and distribute» («Réduire la taille et distribuer») : telle est la martingale du capitalisme financier et de ses alliés. Le banquier d'affaires qui déniche le repreneur sur lequel son client se défause, le consultant qui maquille la mariée et l'avocat qui verrouille la dot.

### **Dividendes contre emplois**

Pour les salariés, en revanche, c'est l'engrenage infernal des plans de recentrage, de réorganisation, de délocalisation, de fermeture... aux frais, le cas échéant, de la collectivité. Que pèsent face à la rentabilité à deux chiffres de Gucci les 3 300 salariés de La Redoute, dont 700 emplois sont menacés par la seule décision de Kering, le holding de François-Henri Pinault, de mettre en vente cette institution roubaisienne ? «Quand on voit que les repreneurs pressentis n'ont même pas d'argent pour nous racheter, on se pose la question de notre avenir !» s'inquiétait Karim, délégué CFDT de 43 ans, en défilant avec 700 de ses collègues le 7 novembre dernier à Lille.

Les salariés du norvégien Marine Harvest à Poullaouen, en Bretagne, sont frappés de la même sidération. Leur maison mère, championne mondiale du saumon, leur serine qu'ils coûtent trop cher et qu'elle veut se redéployer en Pologne ? Elle vient de flamber 35 millions d'euros en dividendes exceptionnels ! Pis, dès qu'elle aura réduit son endettement, elle promet de redistribuer à ses actionnaires les trois quarts de son bénéfice net...

### **Un siphonnage organisé**

Autre dossier brûlant, celui de l'entreprise de messagerie Mory Ducros, 5 000 salariés dans l'Hexagone, brutalement placée en redressement judiciaire. «Mais qu'ont fait nos dirigeants des 270 millions d'euros que notre ancien propriétaire, Deutsche Post, avait provisionnés il y a trois ans pour financer le plan social des salariés ?» s'indignaient en cœur, devant le tribunal de commerce de Pontoise le 26 novembre, des délégués CGT et CFDT, épaulés par leur avocat... Thomas Hollande, fils du président.

On pourrait se rassurer en se disant que ce siphonnage en bande organisée, ces milliards qui filent aux Etats-Unis, à Oslo ou à Londres, ne concernent que les grands groupes, majeurs et vaccinés, nos aristos du CAC 40. Que les patrons de nos 2 millions de PME sont épargnés par cette folie. On se tromperait lourdement. S'ils sont moins gourmands en salaire - la rémunération des petits patrons avoisine les 70 000 € annuels, contre 4 millions pour les PDG cotés -, certains dirigeants, qui sont souvent actionnaires de leur propre boîte, prennent part à la course effrénée à la rentabilité, ouvrant la bergerie aux loups du capital investissement et leur technique de chasse préférée, le leveraged buy-out (LBO). En français, l'«effet de levier». Ou comment prendre le contrôle d'une entreprise en ne payant cash que 20 % du ticket d'entrée, les 80 % restant étant empruntés et remboursés... par la proie. «Le réveil cet automne des fonds de LBO n'augure rien de bon, s'alarme le plus influent des experts comptables, René Ricol, ancien haut-commissaire au grand emprunt. Ces fonds ont le chic pour repérer les boîtes qui tournent bien, pomper leur trésorerie et revendre à bon compte leurs actifs - machines, immobiliers, brevets -, à la limite de l'abus de bien social.» Or, par temps de croissance molle, peu de victimes survivent à ce traitement de choc. Comme des navires corrodés de l'intérieur, elles menacent

rapidement de sombrer. Il faut dire qu'à force d'hypothèques et de dettes usuraires ces fonds vautours, en alchimistes du bilan, parviennent même à transmuter des crédits d'impôt accordés à l'entreprise en dividendes versés à leur seul profit. Ni vu, ni connu...

Emblématique de ces braquages en col blanc, l'in vraisemblable odyssée du chantier naval Dufour - 432 salariés - qui, le 24 septembre dernier, a failli baisser pavillon à La Rochelle. Propriété de l'italien Cantiere del Pardo, lui-même racheté en 2005 par le fonds Rhône Capital, puis par Oaktree et Anchorage Advisors, ce constructeur de yachts a vite été lesté par ses nouveaux capitaines d'une dette dite «d'acquisition» de 17,6 millions d'euros contractée auprès d'une banque transalpine. Un mécanisme redoutable qui permettait de faire remonter de l'autre côté des Alpes des «dividendes maison». Las, lorsque ce boulet a menacé de faire sombrer Dufour, les financiers milanaïsi ont refusé, question d'honneur (sic), d'effacer une partie de l'ardoise. Il a fallu que tous les acteurs du dossier, Etat, région, département, banques françaises et syndicats unissent leurs forces au tribunal de commerce pour leur tordre le bras. De sorte qu'au final Dufour pourrait être prochainement repris, pour 1 € symbolique, par six de ses managers.

### **Fournisseurs pas payés**

Une issue, hélas, rare. «Une fois leurs richesses évaporées par les LBO, ces sociétés voient débarquer des repreneurs qui n'ont qu'une hâte : tailler dans les coûts, pointe un mandataire judiciaire. Ce qui se traduit par de nouvelles saignées en termes d'emplois.» La double peine. Ainsi, le 30 septembre, 124 salariés du transporteur alimentaire Européenne de Food (Val-de-Marne) ont été repris en catastrophe par le groupe Pomona. Bilan des courses : 200 suppressions d'emplois au total ! Alerté par un rapport d'audit, le parquet de Créteil soupçonne l'ancienne direction d'avoir enjolivé les bilans.

Fournisseurs payés trop tard ou pas payés du tout (lire l'encadré, p. 36), ribambelles de sous-traitants, promesses jamais tenues après les beaux discours accompagnant la reprise : les 429 administrateurs et mandataires judiciaires que compte le pays voient avec colère cette cupidité privée peser sur les caisses collectives. «Lorsque les entreprises entrent en redressement ou en liquidation, la plupart cumulent d'importants retards de versements de cotisations sociales et fiscales, accuse l'un d'eux, en charge de gros dossiers en Ile-de-France. Beaucoup de dirigeants trouvent normal de transférer leurs dettes à la collectivité et de faire payer leurs employés par l'AGS, l'Association de garantie des salaires.» De fait, sur 2,1 milliards d'euros avancés entre mars 2012 et mars 2013, l'AGS, qui dépend de l'assurance chômage, n'a récupéré que 722 millions d'euros ! Montrés du doigt : les secteurs du transport, de l'hébergement, de la construction et de l'immobilier, qui a pourtant amassé des fortunes grâce à la bulle. «Quand un géant comme Bouygues sous-traite en cascade à des tiers, il ne faut pas s'étonner que le dernier exécutant de la chaîne abandonne le chantier sans régler ses dettes sociales», s'indigne un liquidateur. «Mais pourquoi les donneurs d'ordres se montreraient-ils plus solidaires puisque les médias ne se soucient guère, lors d'un plan social, des centaines d'emplois que suppriment les créanciers ou les sous-traitants. Sans prime extralégale, ni reclassement», raille un autre.

Pour faire revenir cet argent dans les caisses, les pompiers volants de la liquidation judiciaire ne ménagent pourtant pas leur peine. Ainsi, quand il a fallu rappeler à ses devoirs Samsonite, qui avait cédé son usine d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) à des repreneurs voyous, Stéphane Gorrias est remonté très haut. «J'ai adressé à la SEC, la commission boursière américaine, un avertissement sur les résultats du bagagiste», confie-t-il. Autre cas, dans l'Aube, où le laboratoire suisse Lohmann & Rauscher avait mis le site de Sodimedical de Plancy-l'Abbaye en concurrence avec ses usines chinoises et tchèques, histoire de justifier économiquement son plan social. Une délocalisation à bas coût contre laquelle Philippe Brun, l'avocat des 52 salariés sur le carreau, a ferrailé en multipliant les procédures. Las ! Après deux manches gagnées, la Cour de cassation a infirmé le jugement. «C'est donc l'AGS qui a avancé un an de salaires au personnel, s'indigne-t-il. Vous trouvez ça normal ?»

Le gouvernement Ayrault n'est pas resté passif sur ces questions. Il a accru la fiscalité sur les dividendes et instauré une taxe sur les transactions financières. Une loi «Florange» permettant d'infliger des pénalités aux groupes qui ferment un site rentable tout en refusant un repreneur, a été votée en première lecture par l'Assemblée nationale. De son côté, le Sénat vient d'adopter l'important projet de loi porté par Benoît Hamon (lire l'interview, p. 39) qui doit doper l'économie solidaire et sociale, et protéger davantage les salariés contre les LBO. Mais l'agenda politique colle-t-il vraiment à l'urgence sociale ? La loi Hamon, par exemple, ne repassera devant les députés qu'en avril, après les municipales. Le temps de prendre les décrets d'application, et ce sera déjà l'été. D'ici là, combien d'emplois privés - et d'argent public - gaspillés ?